



Arrondissement de  
Pontivy

## Commune de Pleugriffet

Séance exceptionnelle du 3 août 2019

### Date de la convocation

30/07/2019

### Date d'affichage

30/07/2019

### Nombres de membres

Afférents au conseil  
municipal : 13  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 9  
dont 0 pouvoir.

*L'an 2019, le 3 août à 9 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pleugriffet, exceptionnellement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, René JEGAT.*

***Présents :** Mr JEGAT René, Maire, Mr LECUYER Bernard, Mr LE DOUARIN Yannick, Mr LANTRAIN Albert, Mr MOISAN Gilles, Mr LE BRIS Gérard, Mme ROLLAND Jessica., Mme LEVEQUE Nadine, Mr LEVEQUE Stéphane.*

***Excusé(s) ayant donné procuration :***

***Excusé(s) :** Mme LE MAY Annick Mme ROUILLARD Anne-Marie, Mme MOISAN Marie-Odile, Mme NICOLAZO Florence*

***Non excusé (s) :***

***Secrétaire de séance :** Mr LECUYER Bernard.*

**Réf :** 2019-08/01

**Objet de la délibération :** APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 Juillet 2019.

**Réf :** 2019-08/02

**Objet de la délibération :** RECHERCHE DE MÉDECIN : CONTINUITÉ DU SERVICE

Le Maire informe les élus de la proposition du cabinet MENUET.

Un contact a été établi avec un médecin roumain de 58 ans. Aussi, monsieur MENUET propose une conférence par Skype afin d'approfondir les données sur cette candidate. En cas d'accord des parties, elle pourrait être opérationnelle en décembre 2019.

Après en avoir échangé, les membres du Conseil sont favorables (8 voix pour – 1 contre) à pérenniser l'organisation actuelle, mise en place par le Docteur Chateaufort et demandent qu'un point de situation soit réalisé en fin d'année afin d'obtenir une présence supplémentaire (au moins deux jours par semaine) à la Maison de Santé de PLEUGRIFFET.

Le Maire est chargé d'informer le cabinet MENUET de la position du Conseil Municipal.

**Réf :** 2019-08/03

**Objet de la délibération :** MODIFICATIF / RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a mis en place le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Il précise que dans les dispositions générales, il était inscrit que les agents contractuels devaient compter 12 mois de service au sein de la Collectivité, pour pouvoir bénéficier du Rifseep.

Le Maire propose aux élus de supprimer cette clause.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider cette proposition et donne pouvoir au Maire pour apporter cette modification à la mise en place de ce régime indemnitaire.

Pouvoir est donné au Maire pour signer les documents correspondants.

**Conseil Municipal du 3 août 2019 comprenant les délibérations  
du numéro 2019-08/01 au numéro 2019-08/03**

**Présents :** Mr JEGAT René, Maire, Mr LECUYER Bernard, Mr LE DOUARIN Yannick, Mr LANTRAIN Albert, Mr MOISAN Gilles, Mr LE BRIS Gérard, Mme ROLLAND Jessica., Mme LEVEQUE Nadine, Mr LEVEQUE Stéphane.

**Excusé(s) ayant donné procuration :**

**Excusé(s) :** Mme LE MAY Annick Mme ROUILLARD Anne-Marie, Mme MOISAN Marie-Odile, Mme NICOLAZO Florence

**Non excusé (s) :**

**Secrétaire de séance :** Mr LECUYER Bernard